

RCS : BOURGES
Code greffe : 1801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2011 B 00058
Numéro SIREN : 529 960 296
Nom ou dénomination : SODIVI

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2021 sous le numéro de dépôt 2915

2021 00 2567
7 2021 000 470

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

ORDONNANCE

Nous, Bernard GANIEUX,
Président du Tribunal de Commerce de Bourges,
Assisté de Maître Bertille de KERVENOEL, Greffier,

Vu la requête présentée par la Société SODIVI (SARL) agissant par Monsieur David DARBARY en sa qualité de Gérant de ladite Société, sise à PARASSY (18220) – 7, route de la Montagne - immatriculée au RCS de BOURGES sous le numéro 529 960 296, représentée par, COMPAGNIE FIDUCIAIRE sise à CENON Cédex (33152) – 1, allée Elsa Triolet, CS 70020 ;

Vu les dispositions de l'Article L. 225-100 du Code de Commerce,

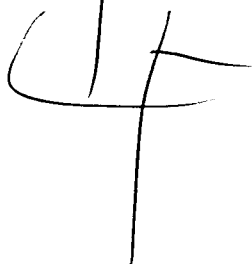
Déclarons proroger jusqu'au 31/12/2022
le délai pendant lequel sera réunie l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la Société :

SODIVI (SARL)
7, route de la Montagne
18220 PARASSY

Disons que les frais de greffe taxés et liquidés à la somme de trente-six Euros et quatre-vingt-trois centimes (36,81 euros TTC) seront mis à la charge de la partie qui a initialement consigné.

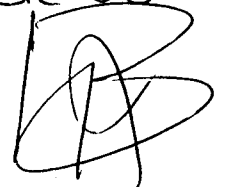
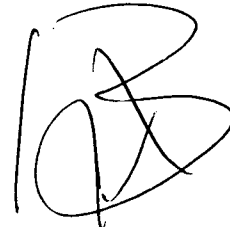
Fait à Bourges, le 14/9/2021

Le Président,
B. GANIEUX



Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce
de BOURGES suivant procès-verbal en date du
14 septembre 2021
Le Greffier :

Le Greffier,
B. de KERVENOEL



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Service du RCS

1 Place Henri Mirpied
18000 BOURGES

Reçu au Greffe du Tribunal
de Commerce de Bourges
le

02 SEP. 2021

CENON, le 30 août 2021

DOSSIER : SARL SODIVI – Demande de prorogation d'un délai supplémentaire afin d'organiser la tenue de l'AGO de l'exercice clos le 31 janvier 2021.

Madame, Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents relatifs au dossier visé en objet, à savoir :

- Une requête,
- Un chèque de 33.01 euros à votre ordre.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner l'ordonnance, le certificat de dépôt et la facture à l'adresse suivante :

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

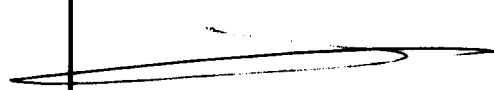
Service Juridique

1 Allée Elsa Triolet
CS 70020
33152 CENON CEDEX

Restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Greffier, en l'expression de nos sincères salutations.

Marie DELAS
Juriste



Contacts :

laure.beraud@compagnie-fiduciaire.com – 05.57.77.45.25

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 allée Elsa Triolet – CS 70020 – 33152 Cenon Cedex - Tél. 05 57 77 45 00 – Fax 05 57 77 45 01

www.compagnie-fiduciaire.com – cfac@compagnie-fiduciaire.com

SOCIÉTÉ ANONYME DE 9 500 000 EUROS – R.C BORDEAUX 320 153 984 – N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 71 320 153 984
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA RÉGION AQUITAINE
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE BORDEAUX



SODIVI
Société à responsabilité limitée
au capital de 400 000 euros
Siège social : 7 Route de la Montagne
18220 PARASSY
529 960 296 RCS BOURGES

REQUETE
À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BOURGES

Le soussigné, **Monsieur David DARBARY**,

Agissant en qualité de Gérant de la société **SODIVI**, Société à responsabilité limitée, au capital de 400 000 euros, dont le siège social est 7 Route de la Montagne 18220 PARASSY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURGES sous le numéro 529 960 296,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société **SODIVI** a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 janvier 2021,

Que, conformément à l'article L. 223-31 du Code de commerce et l'article 21 des statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Que, en raison de difficultés dues à l'acheminement des pièces comptables, la Société n'a pu établir les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société **SODIVI** qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de SIX (6) mois, soit jusqu'au 31 janvier 2022, pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 janvier 2021, conformément aux dispositions de l'article L. 223-31 susvisé.

Fait à PARASSY
Le 26 juillet 2021

Le Gérant
Monsieur David DARBARY

